

LETTRE D'INFORMATION

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Face aux enjeux environnementaux et financiers liés à la gestion des déchets ménagers, Nîmes Métropole ne reste pas passive en décidant de faire évoluer son service de collecte.

Alors que l'extension des consignes de tri mise en place ces dernières années porte sur un éventail de plus en plus large de déchets diminuant d'autant le volume des ordures ménagères, depuis près de 10 ans, sur notre territoire, cette évolution n'avait jamais été accompagnée par une adaptation des modalités de collecte. La mise à disposition gratuite de composteur depuis le mois d'avril 2023 permet également de la quantité de déchets collectés. Ainsi ne tournant plus à pleine capacité sur un rythme inchangé de tournées, les camions-bennes génèrent un coût financier et environnemental en termes de nuisances sonores et de pollution de l'air.

Fort de ce constat, nous engageons une évolution du service qui entraine une modification de vos jours de collecte et de la fréquence de ramassage pour les ordures ménagères. Ainsi dès le 2 octobre, la collecte sera effectuée :

- > pour les ordures ménagères (poubelle grise) :
 - o en hiver : vendredi
 - o en été (du 15 juin au 15 septembre) : mardi et vendredi
- pour les emballages ménagers (poubelle jaune) :
 - o toute l'année : mercredi

Nous vous rappelons par ailleurs que la collecte s'effectue à partir de 5h du matin, aussi les bacs doivent être sortis la veille à partir de 19h, et être remisés au plus vite après le passage des équipes de collecte au plus tard le jour même. Ils ne doivent pas rester sur le domaine public.

Vous trouverez également, accompagnés de ce courrier, un magnet sur lequel vous pouvez indiquer vos jours de collecte, et un guide de tri.

Pour toutes demandes, n'hésitez pas à vous rendre sur le site monservicedéchets.com sur lequel vous pouvez retrouver toutes vos démarches : encombrants, déchèterie, bacs, etc. Nous vous informons par ailleurs que si vous en avez besoin et que vous êtes limités dans votre geste de tri, nous pouvons augmenter la taille de votre bac.

Ensemble nous avançons vers une société plus responsable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, chers administrés, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Franck PROUST

Président de Nîmes Métropole

Bernard ANGELRAS

Vice-président délégué à l'Environnement, à la Collecte et au Traitement des Déchets Ménagers





8 rue Régale du mardi au samedi 30000 Nîmes 10h - 13h







